

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Ecuries d'Avesnelles sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 10 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents: 53

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI. Marie-Christine MERCIER. Pascal PETIT a donné procuration à Antoine BADIDI, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Daniel

Commune de Bas-Lieu: Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe: Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE Commune Dimont: Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe: Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à

Hélène DARLY, conseillère suppléante Commune de Dourlers : Freddy THERY Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt: Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Ghislain FRANCOIS,

Maryse BERNARD a donné procuration à Wilfrid SALMON, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ Commune de Ramousies : Brice AMAND

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Anne-Marie LENTIER Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe: Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à

Christophe LIESSE, conseiller suppléant

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune de Hestrud : André BERTEAUX Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

## Objet de la délibération : Projet de requalification du site de la ferme BRY - Dourlers

Numéro de la délibération : DC\_2023\_010

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- = - = - = - = - = - = -

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DC\_2023\_002 du 9 février 2023 enregistrée en Préfecture le 10 février 2023 pour erreur matérielle.

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois envisage la réalisation

d'une zone d'activités (accueil d'un porteur de projet et/ou réalisation de cellules artisanales) au Mont Dourlers, à l'entrée de la commune de Dourlers, le long de la RN2 (axe Avesnes/ Helpe-Maubeuge).

L'ancienne « Ferme Bry », dans un état de dégradation avancée, implantée sur les parcelles cadastrales B 174, 320, 319, couvrant une surface totale de 10 162m², présente une opportunité foncière. Actuellement, la partie en front à rue est à l'abandon alors que la prairie est exploitée par un agriculteur.

Le projet consiste en l'acquisition du site, la démolition des constructions restantes et purge/terrassement des fondations et dépendances de cette ancienne ferme, réalisation d'une plateforme pour y installer un porteur de projet ou la construction de 2/3 cellules artisanales à court terme. Cette assiette foncière est classée en zone U du PLU de la commune. La partie en herbe conserverait un usage agricole.

Le terrain est proposé à la vente pour 26 000€ net vendeur, le coût de démolition et purge est estimé à 130 000€ HT.

Compte tenu du contexte favorable apporté par le PACTE-SAT, et plus particulièrement les Fonds dédiés aux friches, des subventions (Etat, Région) pourraient être obtenues à hauteur de 80% pour accompagner le développement de ce projet.

Ce projet a été présenté à la Commission Activités Economiques en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et a reçu un avis favorable des bureaux communautaires réunis le 1<sup>er</sup> février et le 6 mars 2023.

Considérant les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, et plus particulièrement la compétence Développement Economique,

Considérant la compétence obligatoire relative aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 et la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ;

Considérant les politiques de l'Etat (Fonds Friche) et de la Région (politique ACTes) mises en œuvre dans le cadre du PACTE SAT, en faveur de la résorption des friches,

Considérant la nécessité de pouvoir proposer aux porteurs de projets économiques une offre foncière disponible,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Etat, Région) et à signer tout document relatif ;

**DECIDE D'ACQUERIR** le terrain dit de la Ferme Bry, parcelles cadastrales B 174, 320, 319 situées au Mont Dourlers, pour un montant de 26 000€ net vendeur, par l'intermédiaire du notaire du vendeur, Maitre THERY à Dourlers ; **AUTORISE** le Président à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente ;

**DECIDE DE PROCEDER** aux travaux de démolition et de purge du site.

DECIDE D'INSCRIRE au budget primitif 2023 les crédits nécessaires.

**PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°DC\_2023\_002 du 9 février 2023 enregistrée en Préfecture le 10 février 2023 pour erreur matérielle.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président, Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 21/03/2023 Envoyé en préfecture le 20/03/2023 Reçu le 20/03/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230316-DC\_2023\_010-DE